

Septembre 2024

# Projet de Service « Pré-adolescents »

LES

VILLAS



# Le Rayon De Soleil

## SOMMAIRE

<b>PARTIE I : PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION « LE RAYON DE SOLEIL » DE LA CLAMOUX.....</b>	<b>1</b>
I.    PRÉSENTATION DE LA FÉDÉRATION « LE RAYON DE SOLEIL ».....	1
II.   L'ASSOCIATION « LE RAYON DE SOLEIL » DE LA CLAMOUX.....	1
1.   Historique .....	4
2.   Implantation .....	8
3.   Organigramme.....	9
4.   Agrément .....	9
5.   Cadre juridique et réglementaire .....	10
6.   Critères d'accueil .....	11
7.   L'évaluation et la lutte contre la maltraitance.....	12
<b>PARTIE II : LE SERVICE « PRE-ADOLESCENTS » .....</b>	<b>12</b>
I.    PREAMBULE.....	12
II.   UN SERVICE 3 EN 1.....	13
III.  LES MISSIONS DU SERVICE.....	13
IV.  LES OBJECTIFS DU SERVICE.....	14
V.   PUBLIC ACCUEILLI : PROFIL ET BESOIN .....	15
VI.  L'ÉQUIPE .....	15
<b>PARTIE III : AXES MAJEURS DU SERVICE.....</b>	<b>17</b>
I.    L'ACCUEIL.....	17
II.   LA NOTION DE PARCOURS.....	17
1.   L'accompagnement éducatif .....	17
2.   L'accompagnement familial.....	18
3.   L'accompagnement médical et/ou thérapeutique.....	19
4.   L'accompagnement scolaire et/ou professionnel .....	19
III.  LA PERSONNALISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT .....	21
1.   Le coordinateur de parcours (cf : fiche coordinateur de parcours) .....	21
2.   Le Document Individuel de Prise en Charge .....	22
3.   La co-construction du Projet Individualisé.....	22
IV.  LA PARTICIPATION DES JEUNES : LES SUPPORTS.....	23
V.   L'ORGANISATION DU SERVICE.....	24
1.   Les compétences et qualifications .....	24
2.   Le management et politique de formation.....	25
3.   Les outils de communication .....	26
<b>PARTIE IV : PERSPECTIVES.....</b>	<b>28</b>



# Le Rayon De Soleil

## PARTIE I : PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION « LE RAYON DE SOLEIL » DE LA CLAMOUX

### I. PRÉSENTATION DE LA FÉDÉRATION « LE RAYON DE SOLEIL »

Nos associations accueillent des enfants en danger ou en risques de l'être et soutiennent leurs parents.

Notre engagement :

- **Protéger et maintenir les liens**

- Protéger l'enfant en souffrance
- Soutenir ses parents
- Éviter à un enfant de subir les difficultés de ses parents
- Donner des repères, préparer un avenir, et maintenir le lien chaque fois que possible
- Soulager un parent pendant une période de crise.

- **Un accompagnement de qualité**

- L'accueil personnalisé, l'accompagnement adapté
- Des groupes de paroles d'enfants ou de parents, des lieux d'expression et d'écoute
- Une qualité de vie retrouvée auprès d'équipes pluridisciplinaires.

Nos associations partagent un objectif commun d'accompagner chaque enfant vers une vie autonome, responsable et solidaire...

Nos 13 associations (dont 1 fondation) regroupent :

- 14 Maisons d'Enfants à Caractère Social (MECS) la plupart en unités de vie
- 7 services de placements au domicile des familles (SAPMN)
- 6 services d'Accueil Familial (accueils chez des assistantes familiales)
- 2 Maisons des Familles (accueil lors de WE, entretiens, droits de visite...)
- 17 Appartements ou studios de pré autonomie pour les jeunes
- Des activités spécifiques sur certains sites : Accueil de jour et de Week-End, accueil séquentiel, visites médiatisées ...
- Un réseau de bénévoles en soutien sur des projets pour les enfants, les jeunes, les MECS...
- Des soutiens à l'étranger d'enfants, de jeunes, de « Home d'Enfants ».

Elles accompagnent environ 600 enfants et jeunes par an.

### II. L'ASSOCIATION « LE RAYON DE SOLEIL » DE LA CLAMOUX

« Le Rayon de soleil », c'est un esprit « maison »,

« Le Rayon de soleil », c'est un réseau de maisons, Cabrespine pour le Pôle Petite Enfance, Villa 1 et Villa 2, Villa 3 pour le service préadolescent et le S3A à Maquens pour les grands adolescents.



# Le Rayon De Soleil

Un réseau de maisons qui accueille des enfants dans un souci de protection de 3 à 18 ans voire plus pour ceux dont l'autonomie ne permet pas encore une inscription plus extérieure.

- Des maisons pour y vivre et y habiter,
- Des maisons pour protéger et mettre en œuvre la suppléance éducative,
- Des maisons avec des portes et des fenêtres que l'on referme pour se mettre à l'abri mais qui s'ouvrent également vers l'extérieur, la découverte, les apprentissages, les rencontres et les mises en situation bonnes ou mauvaises, mais toujours reprises relationnellement par des adultes bienveillants.
- Des maisons pour grandir, ce qui peut suggérer un temps long, l'acquisition de repères stables.
- Des maisons, non pas pour vivre en collectivité, mais pour y vivre une expérience collective qui préserve l'intimité et respecte la vie privée.
- Des maisons pour faire advenir une dimension affective.

*« Même si ce n'est pas chez toi, c'est un chez toi quand même, parce que c'est pour toi et avec toi que cette maison existe ».*

Être accueilli dans une des maisons d'enfants de l'association « Le Rayon de Soleil », c'est expérimenter avant tout un lieu autre que la famille, les copains, la cité. C'est un lieu d'accueil temporaire de protection, de prévention ou le quotidien est partagé avec des éducateurs et avec d'autres jeunes. C'est un lieu pour se poser, se reposer. C'est un lieu d'observation, de transformation, un lieu autre avec ou sans rupture avec le milieu d'origine. Il va falloir vivre avec d'autres jeunes, avec d'autres règles que la loi du plus fort. Ce groupe est un lieu de parole, d'échange, une occasion de socialisation, avec ses contraintes, ses tensions, ses conflits, qui facilite un regard différent sur un monde ressenti jusqu'alors comme hostile. Il s'agit également de partager le quotidien avec les éducateurs. C'est la découverte par les jeunes d'un cadre stable, de règles non arbitraires, d'un rythme (lever, coucher, scolarité, repas). C'est aussi un lieu de stimulation à d'autres intérêts. Par la confiance retrouvée en l'adulte qui garantit un cadre global, contenant, bienveillant, c'est une occasion de se réconcilier avec soi, l'occasion de dire ou d'exprimer ce qui ne l'a jamais été. La maison d'enfants est un lieu de restauration, de comptes à régler, d'une confrontation avec son histoire, de la dépression quand les défenses tombent, de la reconstruction possible.

Une plateforme de maisons et de services : SAFE, SAWEV, Alternat, Assistants Familiaux :

A ce réseau de maisons, il faut ajouter deux autres services le SAFE et le SAWEV., mais aussi des accueils auprès d'assistants familiaux et pour les grands adolescents en rupture, une pratique désinstitutionnalisée que nous nommons « l'alternat ».

- Le SAFE, relève de l'Accompagnement Famille à Domicile. Ce service s'adresse à des enfants « en risque de danger » et ambitionne d'éviter une séparation en travaillant la relation



# Le Rayon De Soleil

famille enfant à partir d'une activation de la parentalité. Le SAFE permet le maintien en famille tout en veillant à la protection de l'enfant et en contrôlant le niveau de risque encouru par l'enfant.

- Le SAWEV, accueille des enfants lors des week-ends et des vacances scolaires à partir d'un projet individualisé et d'un projet collectif axé sur le sport, le plein air et la découverte. Nous accueillons des fratries pour des regroupements à l'occasion des Week-end et vacances scolaires, permettant ainsi le maintien du lien.

- Les assistants familiaux devraient nous permettre de proposer des lieux de répit temporaire pour des enfants en crise et des accueils pérennes pour des enfants présentant une contre-indication à la vie collective. Pour diverses raisons liées au recrutement et à la procédure d'agrément, nous ne disposons que d'un seul assistant fin 2019 habilité pour un enfant.

- L'alternat s'exerce principalement à partir du S.3.A. et exceptionnellement du service pré-adolescent. Il s'origine dans une réflexion élaborée à partir d'une expérience de travail auprès d'adolescents et s'inscrit dans la stratégie nationale de prévention et lutte contre la pauvreté en prévenant les sorties sèches de l'Aide Sociale à l'Enfance. Cette méthode de travail a été présentée le 10 février 2020 lors de la première réunion du groupe de travail départemental portant sur cette problématique. L'alternat où l'internat autrement : Face à la difficulté d'assurer la continuité de l'accompagnement du jeune pré-majeur lorsqu'il se trouve en fugue, cette forme d'accompagnement, or les murs de la MECS, permet de continuer à travailler le projet professionnel avec le jeune, de maintenir les soins et d'adapter le projet individualisé. Cette démarche « d'aller vers » permet à l'équipe de travailleurs sociaux de garder le lien avec le jeune malgré le fait qu'il n'est pas « présent » dans les murs de la maison d'enfants. Le jeune continue de disposer d'une chambre où ses affaires sont en sécurité et où il sait qu'il peut trouver refuge le cas échéant. Cette période de l'adolescence est propice aux expériences bonnes ou mauvaises, mais qui se produisent sans l'assentiment des éducateurs. C'est certainement un des moments où le jeune a le plus besoin de soutien et c'est là qu'on peut le « perdre ». Il y a nécessité d'aller le chercher. L'APJM peut ainsi se construire en évitant la rupture.

*Pour un parcours « sur mesure »,*

La MECS « Le Rayon de soleil » tout en approfondissant la notion de maison qui comme on l'a vu précédemment, entraîne un certain nombre de principes clés dans l'accueil et l'accompagnement intègre la notion de parcours. Pour cela elle dispose et continue à développer une palette diversifiée de réponses permettant des passerelles et des complémentarités afin de satisfaire à l'individualisation du projet pour l'enfant. Elle offre un réseau coordonné de prestations, de mutualisations et de diversité permettant du « sur mesure » pour un projet individualisé évolutif. C'est en ce sens que nous sommes aussi « plateforme de service ».

*Des enfants et adolescents à besoins spécifiques accueillis sans sélection.*



# Le Rayon De Soleil

L'établissement est largement ouvert aux enfants et adolescents dits « à besoins spécifiques ». Nous accueillons sans sélection en veillant seulement à ne pas mettre les jeunes déjà présents en danger. Bon nombre d'enfants ou d'adolescent arrive à « Rayon de soleil » après un parcours chaotique et présentent les symptômes des traumatismes, abus sexuels et maltraitements subies précédemment. Accueillir ne suffit pas pour résorber ces troubles, il est même à penser que dans un lieu enfin pour eux, les enfants et adolescents vont rejouer leurs symptômes voir même pour un temps les développer. Ainsi un enfant abusé va tenter de reproduire des scènes liées au traumatisme dans son rapport au personnel ou aux autres enfants.

L'accueil et l'expression de cette souffrance n'est pas sans conséquence : conduites à risques des enfants que nous nous efforçons de contenir, risques psycho-sociaux encourus par le personnel, dégradation du matériel.

Un enfant dit incassable n'est pas celui qui n'a pas de case, mais celui qui a besoin de plusieurs cases.

Nous déplorons toutefois la difficulté à mettre en place des soins ou des lieux de ruptures et du temps nécessaire pour obtenir une de ces deux réponses. Ces deux dimensions à inscrire dans un travail de partenariat sont complètement nécessaires dans l'intérêt des jeunes accueillis, de leur projet et du sens de l'accompagnement. Il paraît évident qu'un travail de qualité et une sécurisation des parcours rendent obligatoire une prise en charge pluridimensionnelle incluant des allers retours entre divers espaces, non pas pour arrêter, mais pour mieux continuer avec des jeunes présentant des problématiques complexes. Pour autant, nous sommes bien obligés de constater les nombreux obstacles auxquels nous nous confrontons. De ce fait la MECS se retrouve fréquemment non plus en première ligne, rôle que nous assumons en tant que garant de l'étayage éducatif et relationnel, mais isolée et quelquefois démunie.

## 1. Historique

### **Une histoire qui peut se décrire en 3 actes...**

#### **Acte 1.**

L'association « Le Rayon de Soleil » à but non lucratif a été créée à l'initiative de Monsieur TISSIERES, Maire de Cabrespine et a vu le jour le 30 juillet 1969. Ceci grâce à l'ancienne propriétaire, Madame DAUMET qui légua sa maison et toute sa fortune à la Mairie de Cabrespine.

L'association locale va parallèlement se fondre au sein d'un collectif d'associations « Fédération des Rayons de Soleil de l'Enfance », reconnu d'utilité publique en avril 1975 et regroupant une quinzaine d'associations ainsi qu'une œuvre d'adoption internationale.

Maître ROLLET, avocat, est l'inspirateur des Rayons de Soleil, il s'est efforcé, à travers la mise en place de la fonction de juge des enfants, de considérer l'enfant dans une perspective éducative.



# Le Rayon De Soleil

Les premiers enfants arrivèrent au Rayon de Soleil en 1970. Cette structure d'accueil répondant aux besoins d'enfants en difficultés, va s'organiser et s'institutionnaliser au fil du temps dans un secteur d'activité en pleine structuration, jusqu'à son habilitation au titre de la Protection Judiciaire de la Jeunesse et de l'Aide Sociale à l'Enfance le 30 avril 1989.

## Acte 2.

L'arrivée en 1993 d'un directeur professionnel certifié, M. VAXIVIERE, fonde l'élaboration et la mise en œuvre du premier projet institutionnel, en lien étroit avec les besoins et préconisations des autorités départementales. Les locaux vétustes ne correspondent plus aux normes de sécurité, d'hygiène et de confort, une restauration s'impose, le besoin s'en fait sentir depuis longtemps. Rien n'aurait pu avoir lieu sans le soutien total et agissant du Conseil Général de l'Aude.

Les années 1994 et 1995 vont être les années d'une réorganisation et de réhabilitation de la structure historique « Maison d'Enfants ».

A partir de 1994 est négocié avec le Département, un principe de démarche expérimentale de l'établissement autour de trois axes :

La recherche de dispositifs innovants autour de la diversification et de la personnalisation de réponses adaptatives dans un contexte d'internat rénové,

La mise en place d'actions éducatives au domicile permettant un soutien et des réponses adaptées évitant le recours à un placement massif,

Le recours à un travail de lien et de guidance familiale, à travers un dispositif d'entretiens familiaux à visée thérapeutique.

En 1998, ayant acquis un terrain jouxtant la maison d'enfants, l'association Cabrespinoise va commencer à structurer les moyens de son action par la construction d'un bâtiment administratif qui dissocie les espaces d'hébergement de ceux des interventions techniques et administratives.

Dès 2000, en concertation avec les services de l'Aide Sociale à l'Enfance et le S.A.N.T., l'équipe du « Rayon de Soleil » va mettre à l'étude un projet de service alternatif permettant d'accueillir autour de prise en charge à caractère sportif et culturel, lors des week-ends et des vacances, des enfants confiés par l'Aide Sociale à l'Enfance et scolarisés ou accueillis en semaine dans des structures médico-sociales (ITEP, IME ou pédopsychiatrique : hôpital de jour, UDASPA).

L'association va faire l'acquisition en 2001 d'une propriété aux portes de Carcassonne sis sur le hameau de Maquens. La démarche d'expérimentation institutionnelle va se poursuivre et s'expliciter dans la mise en chantier d'un projet de réorganisation globale de l'établissement.

Ce projet va, dès 2004, s'inscrire dans une dynamique de mise en chantier du Schéma Départemental de Protection de l'Enfance qui va définir les objectifs, les orientations et les dispositifs de réponses du département en matière d'Aide Sociale à l'Enfance. Il va s'actualiser



# Le Rayon De Soleil

en concertation avec l'unité départementale dans un projet immobilier prévoyant la création de deux structures complémentaires sur la propriété de Maquens.

De ce fait, en 2009, une réorganisation structurelle du fonctionnement va s'organiser comme suit :

L'internat « Maison d'enfants » va se repositionner sur sa configuration d'origine : accueil d'enfants (garçons et filles) de 3 à 16 ans pour un effectif de 14 à 17 places,

La continuité du Service Accueil Week-ends Vacances sur la propriété de Maquens avec un fonctionnement en alternance, un week-end sur deux d'un groupe de sept petits (7 à 14 ans) et de sept adolescents (de 14 à 17 ans) sur une logique de projets sportifs et culturels.

La délocalisation des adolescents et jeunes majeurs sur un groupe de dix adolescents et jeunes majeurs, créé sur Maquens (S3A) et fonctionnant du lundi au vendredi,

Le regroupement de toutes les actions (immatérielles) liées aux prises en charges séquentielles au sein d'un service autonome et mutualisé (SAFE) créé sur Maquens.

## Les prises en charge de jour :

- Consultations,
- Ateliers éducatifs
- Travail familial
- Groupe de parole
- Prise en charge ambulatoire

## Les coordinations et le travail en réseau :

- Réunions institutionnelles
- Réunions inter-équipes
- Supervisions.

### **Acte 3.**

L'association pour répondre aux besoins départementaux va intensifier ses actions en direction du public préadolescent.

C'est dans ce contexte qu'en mars 2016, l'association « Le Rayon de Soleil » met en œuvre un nouveau projet avec la création d'un nouveau service d'accueil de 7 places dédiées aux préadolescents : la villa 1.

Mettant fin à une période d'instabilité managériale, un nouveau directeur, M. MAURAN, est nommé.

Dès lors, l'activité va atteindre son cours normal, une mise en conformité s'élabore et une réflexion s'engage afin de réécrire un projet d'établissement ancré dans notre réalité actuelle.

Le SEFAE à Cabrespine devient "le Pôle Petite Enfance" conformément aux engagements pris par une précédente direction : 19 enfants de 3 à 12 ans sont accompagnés à partir de ce lieu.



# Le Rayon De Soleil

Deux groupes sont créés, les locaux sont réaménagés en ce sens et les projets adaptés à cette nouvelle configuration.

L'installation du service préadolescents dans la villa sur le site de Maquens avait amené le service SAWEV vers d'autres lieux de prise en charge (gîte, camping, ...). Cette situation aussi intéressante qu'elle soit, devenait coûteuse et lourde à gérer. Le SAWEV a été sédentarisé sur une villa située à Villegly. Ce qui n'empêche nullement les transferts et autres sorties constitutifs du projet de ce service. Ce dernier a été revisité, certains aménagements ont nécessité un accord d'entreprise. Un calendrier d'accueil plus attractif a pu ainsi être proposé aux CMS.

Tous ces projets s'inscrivent dans les orientations du service de l'Aide Sociale à l'Enfance de l'Aude afin d'accompagner les enfants et leurs familles en difficultés avec des prises en charge personnalisées, adaptatives, avec une offre diversifiée de services permettant une transversalité et un parcours de la prise en charge de l'enfant sans rupture.

Pour ce faire et pour répondre aux besoins du département en accueil de préadolescents en grande difficulté, fin 2016, nous avons demandé, au Conseil Départemental une extension de 6 places comme le permettait notre autorisation de fonctionnement passant ainsi d'une capacité de 69 à 75 places. Cet accueil a débuté dès le début du mois de janvier 2017 et se réalise sur une villa que nous louons à Villalbe.

De nouvelles extensions ont eu lieu en 2020.

- Une villa « 3 » pour 6 préadolescents supplémentaires,
- 6 places en AFD,
- 2 assistants familiaux pour 2 enfants.

Ainsi, notre autorisation à partir de 2020, extension comprise, était de 89 places.

En 2021, nous avons réécrit notre projet de service AFD : « d'un SAFE à l'autre ».

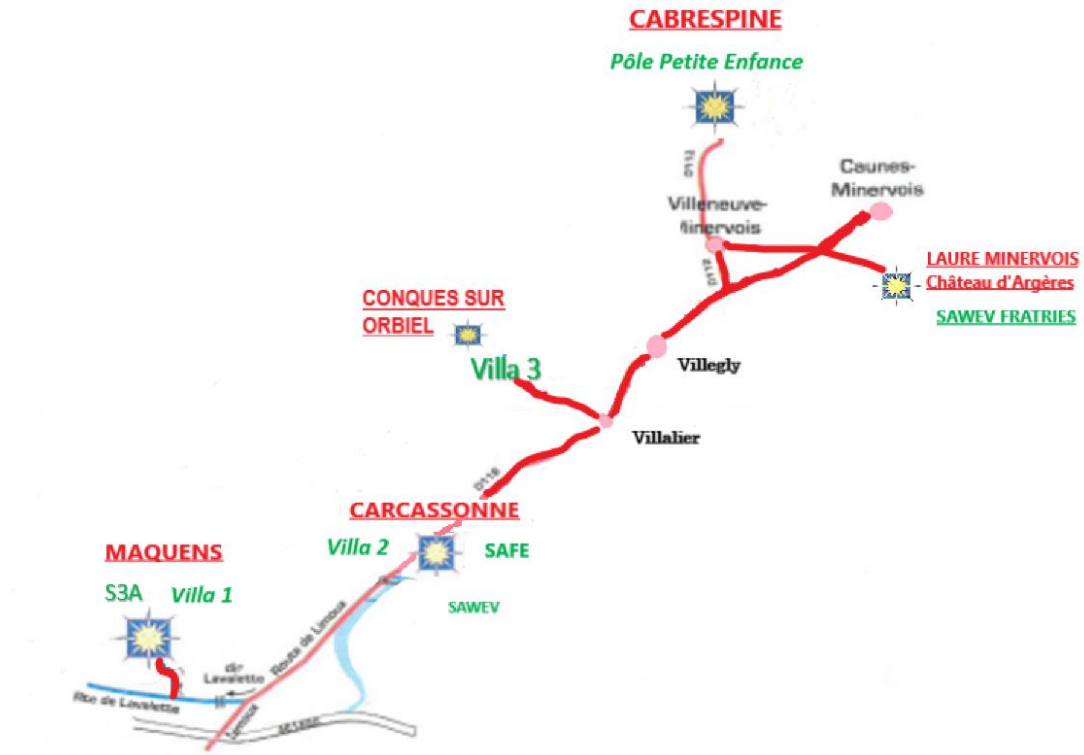
Une extension de 10 places SAFE est intervenue en avril 2022 portant l'activité de ce service à 36 situations pour un total institutionnel de 99 places. De fait, ce service a migré vers une autre adresse et des locaux bien situés et entièrement dédiés.

Le déploiement d'une nouvelle mission : « le regroupement fratrie » s'est opéré à partir du service SAWEV.



# Le Rayon De Soleil

## 2. Implantation

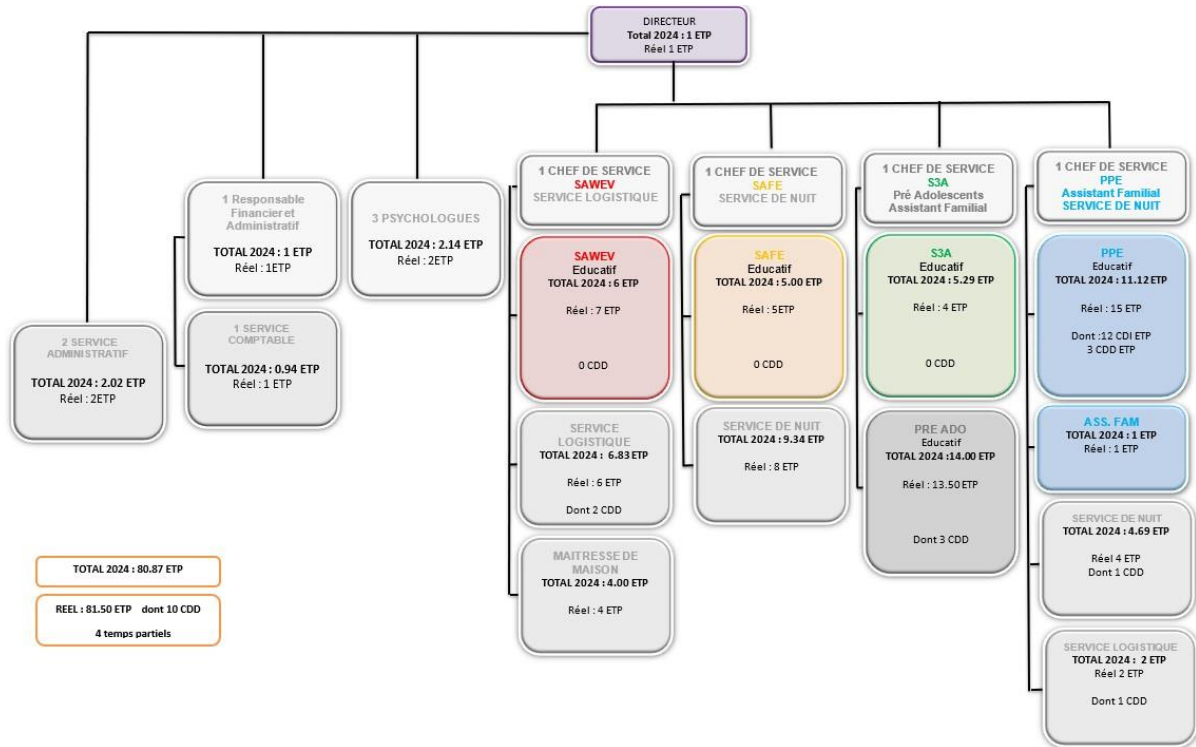


Les différents services de « Le Rayon de Soleil » se déploient sur le bassin Carcassonnais afin de répondre au besoin du Département mais également des missions exercées auprès des mineurs accueillis.



# Le Rayon De Soleil

## 3. Organigramme



## 4. Agrément

<p>Date d'agrément</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 1<sup>er</sup> agrément : 30 Avril 1989</li> <li>- Evaluation interne : 02/05/2011</li> <li>- Evaluation externe : 20/06/2013</li> <li>- Renouvellement autorisation : 03/01/2017</li> <li>- Dernier agrément faisant acte des augmentations de capacités : 1er Mars 2023</li> </ul>
<p>Autorisation de contrôle et de tarification</p>	<p>Conseil Départemental de l'Aude</p> <p>En 2023 : 100 situations</p> <p>Répartition :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Pôle Petite Enfance : 18 places + 1 accueil d'urgence – 3 à 12 ans sur Cabrespines</li> <li>● Villa1, Villa2, Villa3 : 18 places + 1 accueil d'urgence – 12 à 16 ans sur Maquens, Carcassonne et Conques sur Orbiel</li> <li>● S3A : Service Accompagnement Adolescents Autonomie : 12 places – 16 à 21 ans studio à Maquens et en diffus sur Carcassonne</li> </ul>
<p>Nombre de places</p>	



# Le Rayon De Soleil

	<ul style="list-style-type: none"><li>● SAFE : Service d'Accompagnement Famille et Enfants : 36 places – 0 à 21 ans sur Carcassonne</li><li>● SAWEV / SAWEV fratrie – Service d'Accompagnement Week-end et Vacances et regroupement fratrie : 10 places – 0 à 21 ans sur Carcassonne et Argères</li><li>● Placement familial : 4 places pour 2 assistants familiaux</li></ul>
Population accueillie	Enfants, adolescents et jeunes majeurs en danger ou en risques de l'être
Zone de recrutement	Territoire Départemental de l'Aude

## 5. Cadre juridique et réglementaire

Nous pensons notre mission dans le cadre des institutions républicaines et du droit qui en découle. Nous optons pour une mise en œuvre complètement respectueuse de celui-ci dans tous ces aspects. En effet, le droit vient soutenir la place de l'enfant et la protection que nous lui devons. A ce titre, nous avons la volonté de mettre en œuvre tout ce qui peut aller dans ce sens en dénonçant tous mauvais traitements d'où qu'ils viennent.

Le droit fait tiers avec les familles et délimite les devoirs et responsabilités de chacun. Son respect nous éloigne de l'écueil de la toute-puissance et de la maltraitance institutionnelle. L'enfant a des droits, en tant que mineur, il est également soumis à l'autorité parentale. Celle-ci comporte des attributs que nous nous engageons à respecter dans la limite des restrictions ordonnées par le juge des enfants.

Il en va de même pour le droit des usagers et celui du code du travail. Pour nous, à la maison d'enfants, il ne peut y avoir de zones de non droits et c'est à partir de cette conception que s'étaye le respect dont chacun doit bénéficier en tant qu'être humain, citoyen, enfants famille, bénéficiaire, salarié dans une institution que nous voulons la plus juste possible.

Le corpus légal et réglementaire sur lequel la Maison d'enfants développe ses actions et sa réflexion en direction des enfants en grande difficulté et en souffrance dans le respect de l'autorité parentale et en lien avec les services publics est vaste. Pour autant il nous semble utile de se le rappeler, en commençant par l'art 375.1 du code civil qui est emblématique de notre mission.

- La loi n°2002-2 du 2 Janvier 2002, rénovant l'action sociale et médico-sociale et ses décrets d'application,
- La loi n°2007-293, du 5 Mars 2007, réformant la protection de l'enfance et ses décrets d'application,
- La loi n° 2016-297 du 14 Mars 2016, relative à la protection de l'enfant et ses décrets d'application,
- La loi n° 2022-140 du 7 février 2022, relative à la protection des enfants ;



# Le Rayon De Soleil

- L'article L.221-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) relatif aux missions du service de l'Aide Sociale à l'Enfance ;
- L'article L.112-3 du CASF sur la prise en compte des besoins fondamentaux de l'enfant, le soutien de son développement physique, affectif, intellectuel et social, la préservation de sa santé, de sa sécurité, de sa moralité, et de son éducation, dans le respect de ses droits ;
- L'article L.222-5 du CASF sur les publics pris en compte par le Service de l'Aide Sociale à l'Enfance, sur décision du Président du Conseil Départemental ;
- L'article L.228-3 du CASF sur les conditions de la prise en charge financière du Département au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance des dépenses concernant les mineurs.

La loi 2007-293 a posé des principes forts en consacrant le Président du Conseil départemental comme le chef de file de la Protection de l'enfance et en posant l'implication et l'association de la famille. Elle a produit des orientations méthodologiques et techniques visant l'amélioration de l'intervention auprès des familles. Elle consacre le Projet Pour l'Enfant et la remise d'un rapport annuel concernant l'enfant par les services de l'ASE dont les conclusions sont portées à la connaissance des parents.

La loi 2016-297 se concentre résolument sur l'enfant : de la protection de l'enfance, le chemin est tracé vers la protection de l'enfant. Elle s'intéresse plus particulièrement à la prévention (quel que soit l'âge), et vise l'amélioration du repérage et du suivi des situations de danger. Elle se soucie de la cohérence et de la stabilité dans les parcours des enfants en protection de l'enfance. La question du décloisonnement des interventions y apparaît.

La loi n° 2022-140 du 7 février 2022 relative à la protection des enfants publiée au Journal officiel du 8 février

La loi, enrichie par le gouvernement et les parlementaires au cours de son examen, complète la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance 2020-2022 Stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance 2019-2022 - Ministère de la Santé et de la Prévention ([solidarites-sante.gouv.fr](http://solidarites-sante.gouv.fr))

Une attention particulière est portée à :

- La démarche de Consensus sur les besoins fondamentaux de l'enfant en protection de l'enfance dit « rapport Blachais » (28 février 2017),
- La stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance 2020-2022 : « Garantir à chaque enfant les mêmes chances et les mêmes droits ».

## 6. Critères d'accueil

- **Critères d'admission liés à l'agrément**

Accueil dès lors que l'enfant est à protéger et que le Pôle dispose d'une place. Pour autant, à cette définition nous intégrons également la logique de projet et la compatibilité du profil du jeune accueilli avec les caractéristiques du service.



# Le Rayon De Soleil

Un diagnostic et un avant-projet sont réalisés avec les partenaires. Ils déterminent l'adéquation entre cet enfant et notre projet.

L'accueil sur le service Pré-adolescents est mixte, entre 12 et 16 ans. Pour des raisons de bientraitance et d'individualisation du projet, il peut-être dérogé à cette norme et nous pouvons accueillir des enfants plus jeunes ou plus âgés.

L'accueil est exclusivement Audois.

## 7. L'évaluation et la lutte contre la maltraitance

L'évaluation nouvelle mouture, telle que définie par le décret du 28 avril 2022, se produira en fin d'année 2024. Elle s'appuie sur la norme ISO 17020 ainsi que sur le cahier des charges, élaboré par la haute autorité en santé (HAS). Pour nous y préparer, ne pas la subir et en faire autant que ce peut un outil d'amélioration continue de la qualité, diverses dispositions ont été prises : création d'un conseil des jeunes, d'un comité de pilotage, nomination d'une Référente Qualité et mise en place d'un comité éthique...

Notre engagement dans l'évaluation reprend les objectifs de la HAS.

- Permettre aux enfants et à leurs parents d'être acteurs de leur parcours,
- Promouvoir une démarche porteuse de sens pour les professionnels et l'établissement,
- Renforcer la dynamique qualité au sein de l'établissement.

Conformément à la loi, notre rapport d'activité comprendra désormais une rubrique démarche qualité. Elle nous permettra à partir des cotations attribuées aux 139 critères standards et aux 18 impératifs de rendre compte de nos actions d'amélioration et de notre réflexion sur les quatre principales valeurs fondamentales énoncées ci-après :

1. Le pouvoir d'agir de la personne
2. Le respect des droits fondamentaux
3. L'approche inclusive des accompagnements
4. La réflexion éthique des professionnels

Un travail collectif, visant à éradiquer toutes formes de maltraitance et à promouvoir une culture de la bientraitance, est mené. Il est porté par la dynamique créée par l'évaluation et participe à l'amélioration continue des prestations délivrées par notre maison d'enfants.

## PARTIE II : LE SERVICE « PRE-ADOLESCENTS »

### I. PREAMBULE

Le présent projet de service a pour objet de décrire l'ensemble de l'offre de service « pré-adolescents ». Il est formalisé sur la base des missions dans lesquelles il s'inscrit, intégré dans le dispositif de la protection de l'enfance.

Il découle du projet associatif de le MECS, des valeurs fondamentales qui s'y rattachent et souscrit à l'ensemble des orientations associatives qui garantissent le respect et les droits de la personne accueillie.

Il est un outil de management et de communication qui définit des objectifs généraux du travail, les modalités d'organisation et de fonctionnement et les rend visibles.

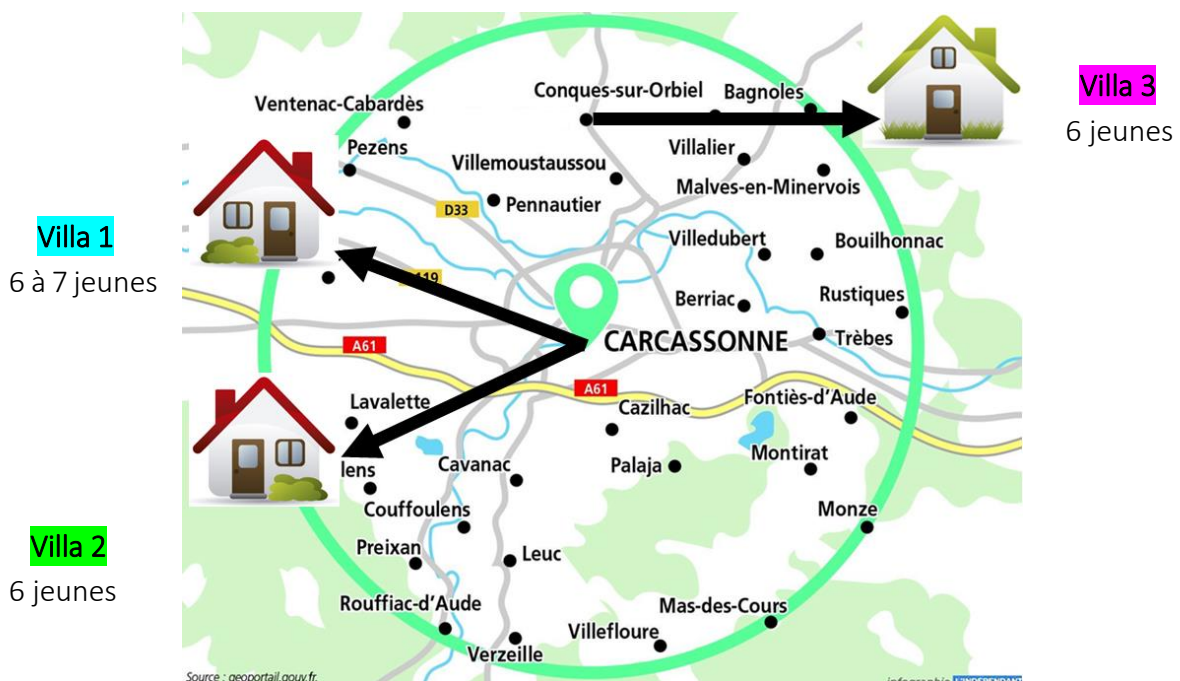


# Le Rayon De Soleil

En vertu de l'art L311.7 du code de l'action sociale et des familles, il met l'accent sur la « nécessaire adaptabilité de nos réponses aux besoins des personnes accueillies par la mise en place d'actions prévues dans le cadre de la démarche d'amélioration continue de la qualité des services rendus aux personnes accompagnées ».

Enfin, il est le fruit d'une réflexion commune de l'équipe sur les conditions d'une organisation cohérente et attentive aux besoins des jeunes.

## II. UN SERVICE 3 EN 1



Le service pré-adolescents est constitué de trois villas : La villa 1, villa 2 et villa 3.

- Création de La villa 1 en Mars 2016 située à Maquens.
- Création de la villa 2 en Juillet 2017 située à Carcassonne.
- Création de la villa 3 en Janvier 2020 située à Conques-sur-Orbiel.

19 jeunes généralement âgés de 12 à 16 ans sont répartis sur les trois villas. Chacune d'elles possède son propre règlement de fonctionnement, même s'il reste globalement similaire.

## III. LES MISSIONS DU SERVICE

Au sein du service, l'ensemble de l'équipe pluridisciplinaire œuvre dans une action de protection de l'enfance. Les missions du service :

- Accueillir, par un hébergement diversifié, adolescents et fratries et garantir une continuité éducative 365 jours par an.
- Garantir une protection physique, psychologique et morale.
- Accompagner le jeune dans les actes de la vie quotidienne.



# Le Rayon De Soleil

- Accompagner le jeune dans les soins médicaux et paramédicaux.
- Construire un projet d'accompagnement individualisé avec le jeune.
- Favoriser l'évolution personnelle du jeune.
- Développer sa socialisation.
- Permettre aux jeunes de suivre une scolarité classique ou adaptée, ou de s'inscrire au sein d'un projet professionnel.
- Mobiliser les parents dans l'accompagnement éducatif de leur(s) enfant(s), lorsque cela est possible et bénéfique pour le jeune.

## IV. LES OBJECTIFS DU SERVICE

Les objectifs du service se déclinent en plusieurs axes majeurs de l'accompagnement :

→ **Le quotidien** : Le service propose et organise un lieu de vie rassurant, contenant, ritualisé pour permettre des expériences favorisant l'estime de soi et la valorisation dans le cadre d'un règlement de fonctionnement. Les professionnels mettent en œuvre l'acquisition de repères dans une temporalité cohérente qui inscrit le jeune dans un processus d'autonomisation progressif et sécurisé. Le service sollicite la participation dans tous les actes de la vie quotidienne qui contribue au sentiment de compétence et d'utilité et renforce leurs "habiletés". Enfin, il est proposé une dimension sociale à partir du collectif qui place le jeune dans un système d'interactions et d'apprentissage des codes sociaux.

→ **La scolarité** : Il est proposé un accompagnement individualisé dans le suivi de leur scolarité et des devoirs. Chaque jeune bénéficie d'un soutien à la scolarité au quotidien qui permet de développer au mieux leurs savoirs et leurs connaissances. Un suivi avec l'établissement scolaire est omniprésent afin d'accompagner le jeune dans son cursus et d'ajuster avec lui son projet d'avenir.

→ **La santé** : Le service s'inscrit dans une démarche active quant à l'accompagnement aux soins pluridisciplinaires selon les besoins physiologiques, psychologiques et psychiques du jeune. L'écoute et la réactivité du service permettent de leur offrir des soins adaptés. Nous sensibilisons chaque adolescent à prendre soin de lui.

→ **La famille** : Les professionnels du service travaillent dans un objectif de soutien aux parents dans leur fonction éducative, en favorisant une meilleure participation au vécu institutionnel de leurs enfants. Le lien avec les familles est primordial, dans le respect du cadre et des limites imposées par l'ASE ou le magistrat. Le service œuvre également à maintenir et entretenir les liens fraternelles qui profitent à l'enfant avec notamment des regroupements inter-villas ou les autres services de la Maison d'Enfants.

→ **Les actions éducatives et culturelles** : Une dimension d'actions éducatives au quotidien en travaillant sur tous les aspects, tant sur les points essentiels d'hygiène, de soins, que sur les valeurs communes sociétales du vivre ensemble : respect, cohésion, intimité... Ceci passant aussi par des expériences sportives, culturelles et de loisirs.

→ **Le réseau et partenariat** : Le service s'inscrit dans un lien de co-construction permanente avec les différents partenaires et active, selon les besoins, les leviers nécessaires pour faire



# Le Rayon De Soleil

vivre le projet de l'enfant. Plus le maillage avec les partenaires est fort, plus il permet une cohérence et une optimisation de l'accompagnement. Le réseau partenarial s'active dans tous les secteurs d'interventions : Aide Sociale à l'Enfance (ASE), Justice, Education Nationale, Prévention, Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ), Thérapeutique, Loisirs...

## V. PUBLIC ACCUEILLI : PROFIL ET BESOIN

Le service accueille et accompagne des mineurs âgés de 12 à 16 ans, confiés à l'ASE sur décision judiciaire ou administrative. Conformément à l'article 375 du code civil : « *ces mineurs sont mis en protection d'une situation familiale mettant ou risquant de mettre en danger leur santé, leur sécurité, leur moralité ou de compromettre gravement leur éducation ou leur développement physique, affectif, intellectuel et social* ». Les raisons familiales impliquant la mesure éducative peuvent être les suivantes :

- Les maltraitances et carences,
- Les violences physiques, abus sexuels, violences psychologiques, et/ou négligences, ou tout autre situation ayant ou pouvant impliquer des conséquences graves sur le développement physique et psychologique de l'enfant,
- Les ruptures familiales,
- Le contexte familial défavorisé : parents démunis, situation précaire, maladie, addictions...

Le profil des jeunes accueillis est en constante évolution. Ces dernières années, nous constatons un accroissement des fragilités psychologiques, voire psychiatriques chez nos jeunes préadolescents actuels.

Les causes peuvent être multifactorielles elles s'inscrivent dans un parcours ou les besoins fondamentaux des enfants n'ont pas été satisfait. De fait, les jeunes accueillis se réfugient dans des conduites transgressives en tout genre, telles que des troubles alimentaires, addictifs, du comportement, des violences verbales, physiques ou sexuelles...

L'absence d'étayages éducatifs et familiaux, de continuité affective, place le jeune dans une situation d'insécurité permanente, d'incertitude et d'angoisse. Ce faisceau de vulnérabilités, accompagné de symptômes dont la forme et l'intensité varient, vient fragiliser leurs capacités relationnelles et d'insertion.

L'accueil de ces jeunes polytraumatisés oriente notre accompagnement dans une logique de soins et surtout "de prendre soin".

## VI. L'ÉQUIPE

« *La valeur de l'équipe n'est pas fonction de l'addition des capacités individuelles, mais de leurs combinaisons dans une complémentarité active.* » Raymond CHAPPUIS

**Les éducateurs :** Au sein de chaque villa, 4 travailleurs sociaux se relaient, quel que soit leur métier d'origine, tous occupent une fonction éducative. Ils sont chargés de l'accompagnement au quotidien des jeunes confiés, dans le respect du règlement de fonctionnement et de leur projet individualisé. Dans ce cadre, ils ont obligation de veiller à la



# Le Rayon De Soleil

mise en place de moyens adaptés aux besoins spécifiques de l'adolescent, en offrant un cadre structuré, bienveillant, contenant et des actions éducatives adaptées à sa situation. Cet accompagnement s'inscrit dans une démarche de travail en équipe et dans le respect des décisions judiciaires, administratives et de l'autorité parentale. Il sollicite les partenaires nécessaires au bon déroulement du placement du jeune : scolarité, formation, santé, loisirs, sportifs...

**Les apprentis** : ils font partie de l'équipe éducative et s'inscrivent dans une dynamique d'apports mais aussi d'échanges des savoirs et des pratiques. Cf : livret de l'apprenant.

**Les surveillants de nuit** sont chargés de la surveillance des jeunes et des locaux. Ils ont un rôle rassurant, d'écoute et garantissent la sécurité des personnes présentes. Ils peuvent s'inscrire dans l'accompagnement éducatif et certaines démarches : assurer le levé et le petit déjeuner, amener certains jeunes sur leur lieu de formation. Dans un souci de continuité de l'action éducative, un temps de liaison est formalisé tous les soirs à leur prise de poste et les matins, lors de l'arrivée de l'éducateur. De plus, ils ont accès au cahier de liaison numérique et peuvent ainsi prendre connaissance des informations relatives aux jeunes et noter les éléments indispensables au bon déroulement de la nuit.

**La maîtresse de maison** : elle assure une fonction polyvalente dans l'organisation quotidienne du cadre de vie en lien avec les éducateurs : entretien des locaux, du linge, cuisine, tâches ménagères... Elle accompagne également les jeunes dans l'apprentissage de leurs "habiletés" de vie. A ce titre, elle s'inscrit dans une démarche participative avec l'équipe pluri-disciplinaire et est présente aux réunions.

**La psychologue** : elle participe aux réunions d'équipe pour la bonne coordination de l'espace thérapeutique (s'il y a lieu) et l'espace éducatif. Elle aide à la construction d'hypothèses de travail pour mieux comprendre et accompagner le jeune et les effets du placement sur lui et/ou sur sa famille et elle participe aux prises de décisions.

La psychologue intervient également en cas d'évènements indésirables, de situations difficiles et/ou complexes, afin de proposer une prise en charge immédiate ou post-immédiate des jeunes et professionnels impliqués, dans un but de prévenir l'installation d'une réaction post-traumatique dommageable.

**La cheffe de service**: membre à part entière de l'équipe de Direction. Elle tient informé le Directeur et les autres cadres de toutes situations pouvant poser problème et plus généralement du fonctionnement de ses services. Elle est force de proposition pour le devenir de ses services et l'amélioration des prestations. Elle est garante du projet de service et des moyens mis en œuvre pour répondre aux besoins des jeunes accueillis. Elle coordonne les missions des différents professionnels et assure un rôle hiérarchique auprès d'eux. Elle anime les temps de réunion de l'équipe et garantit la construction et l'évolution des projets des jeunes.



## PARTIE III : AXES MAJEURS DU SERVICE

### I. L'ACCUEIL

En amont, nous annonçons l'arrivée d'un nouvel adolescent aux autres jeunes et nous lui préparons une chambre accueillante. A son arrivée, nous lui faisons visiter la maison, lui proposons de l'aide dans le rangement de ses affaires et lui fournissons le nécessaire manquant... Par la suite, nous lui présentons les autres jeunes, les professionnels, les différents services et nous lui remettons le livret d'accueil contenant la charte des droits et des libertés de la personne accueillie. Nous échangeons autour des règles de vie et lui demandons de s'engager à les respecter. L'équipe met en œuvre les moyens nécessaires au respect de son intimité physique, psychique et affective. L'organisation des chambres est pensée selon son genre et sa problématique. Dans la mesure où il ne bénéficie pas d'une chambre individuelle, des espaces sont délimités et personnalisés selon ses goûts afin de favoriser ses besoins individuels. Le professionnel s'engage à respecter son espace de vie, à frapper avant d'entrer et obtenir l'approbation du jeune. Seule une situation exceptionnelle autorise l'entrée du professionnel.

### II. LA NOTION DE PARCOURS

#### 1. L'accompagnement éducatif

L'éducateur accompagne les jeunes dans tous les aspects de la vie quotidienne :

→ **Vie privée** : Chaque jeune a droit à un espace privatif. Le personnel doit prendre en compte son individualité et son intimité. Pour cela, il favorise un accompagnement préventif et de soin sur tous les niveaux de son développement. Un travail partenarial est soutenu autour de la sexualité et de problématiques spécifiques (addictions, passage à l'acte, questions identitaires...) grâce à l'intervention de la Maison des Adolescents et du planning familial.

→ **Hygiène** : la période de l'adolescence est cruciale pour le développement de l'identité et de la confiance en soi. De ce fait, nous accordons une importance primordiale à la promotion de l'estime de soi, notamment aux travers de pratiques d'hygiène régulières : douche, hygiène dentaire, changement de vêtements, entretien du linge... Cela contribue à leur bien-être. En leur apprenant à prendre soin d'eux, de leur environnement, nous les aidons à développer une perception positive de leur personne et d'acquérir des habitudes d'organisation et de responsabilité.

→ **Autonomie** : nous encourageons les jeunes à s'autonomiser dans la gestion du temps : instauration d'une routine, préparation du petit-déjeuner, rangement de leur espace de vie...

En ce qui concerne les déplacements, nous travaillons avec chaque jeune ses compétences d'orientation en utilisation des transports en commun. Cela inclut la capacité à prendre le bus pour se rendre à l'établissement scolaire, en fonction des aptitudes individuelles de chacun.

Nous soutenons également les jeunes dans la découverte de leurs centres d'intérêt et dans la recherche d'activités qui les passionnent. Nous facilitons l'accès à diverses ressources



# Le Rayon De Soleil

(jeux de sociétés, vidéos, dessins, puzzles, musique...) et installations au sein de la Maison d'Enfants (table de ping-pong, sac de frappe...), leur permettant ainsi de s'occuper et de s'épanouir de manière autonome.

→ **Alimentation** : nous sommes vigilants à l'équilibre et l'hygiène alimentaire des jeunes que nous accompagnons. En effet, ils ont tendance à être peu vigilants quant à leur alimentation, privilégiant les sucreries et les aliments peu sains. Le rapport des jeunes à la nourriture peut être complexe. Cependant, nous considérons qu'il est essentiel de les sensibiliser à l'importance d'une alimentation saine pour leur santé physique et mentale.

C'est pourquoi, nous mettons en place des initiatives visant à promouvoir de meilleures habitudes alimentaires. Au quotidien, nous élaborons des menus en collaboration avec les jeunes, leur permettant ainsi de participer activement à la préparation des repas. En leur permettant de choisir et de préparer leurs repas, nous les aidons à développer des compétences culinaires et à prendre conscience de l'impact de leur alimentation sur leur santé. De plus, en leur expliquant les bénéfices des différents aliments, nous contribuons à les sensibiliser à l'importance de manger varié et équilibré.

→ **Gestion budgétaire** : Dans le cadre de notre approche éducative, nous accompagnons les jeunes dans la gestion de leur budget comprenant une allocation mensuelle pour les vêtements et une autre pour les dépenses personnelles. Cette initiative vise à promouvoir leur autonomie financière.

Le budget alloué à leurs vêtements permet de choisir et d'acheter leurs propres tenues vestimentaires, tout en étant accompagnés pour prendre des décisions éclairées sur leurs achats. Nous les aidons à évaluer les priorités et à faire des choix financiers judicieux.

En ce qui concerne l'argent de poche, le versement mensuel peut être échelonné. Cette mesure vise à prévenir les achats impulsifs et à encourager une gestion plus réfléchie du budget. En apprenant à planifier et à répartir leurs dépenses sur le mois, les jeunes acquièrent des compétences essentielles en matière de budgétisation et de gestion financière.

Cela contribue à renforcer leur confiance en eux et à les préparer à une transition vers l'âge adulte où ils auront à gérer leurs propres finances.

→ **Organisation du service** : Nous planifions nos journées en tenant compte des rendez-vous et des interventions prévues avec les différents partenaires impliqués dans la prise en charge des jeunes. Notre priorité est qu'ils puissent bénéficier des ressources et d'un accompagnement (rendez-vous médicaux, éducatifs...) nécessaire à leurs besoins.

## 2. L'accompagnement familial

Le contexte légal de nos missions maintient le parent dans son rôle initial, du fait des attributs de l'autorité parentale qui leur est toujours acquise. Notre mission nous invite donc à une collaboration active avec les parents (devoir d'information et d'association, si possible). C'est pourquoi, nous mettons en place une relation bienveillante avec les familles. Nous nous devons de soutenir les compétences parentales en instaurant des contacts réguliers (de façon



# Le Rayon De Soleil

formelle et informelle) autour des difficultés familiales afin d'éviter, notamment, à l'enfant d'être dans un conflit de loyauté.

Nous accompagnons les adolescents sur tous les rendez-vous médicaux, thérapeutiques et scolaires. Pour cela, nous convions systématiquement les parents à se joindre à nous s'ils le désirent. Dans le cas d'une impossibilité d'être présent au rendez-vous, un compte rendu sera fait par l'éducateur.

Les relations familiales sont abordées entre professionnels sur des instances de réflexion : GAP, réunion d'équipe, partenariale et travaillées avec la famille quotidiennement avec l'équipe éducative et plus spécifiquement lors d'entretiens familiaux avec la psychologue de service.

### 3. L'accompagnement médical et/ou thérapeutique

La loi du 14 mars 2016, relative à la protection de l'enfance rend obligatoire un bilan de santé et de prévention dès l'entrée des mineurs protégés. De ce fait, depuis décembre 2023 Le Département de l'Aude met à la disposition des enfants placés à l'ASE l'accès à un bilan de santé. Il est effectué auprès des enfants et adultes protégés de 6 à 21 ans, et consiste en un bilan complet à visée diagnostique et préventive, avec un volet psychique spécifiquement dédié à cette population. Ce bilan est effectué dès l'entrée au sein de la Maison d'Enfants, puis une fois par an si nécessaire. De plus, cela permet la mise à jour des vaccins et d'autres obligations médicales. Nous prenons des rendez-vous chez le dentiste, l'ophtalmologue, le gynécologue...

Par la suite, le jeune rencontre la psychologue du service afin qu'elle se présente et lui expose les possibilités de prise en charge. Dans le cadre des rencontres, elle évalue si le mal-être, la souffrance, les troubles du jeune relèvent d'une prise en charge pédopsychiatrique avec le protocole décrit ci-dessus, ou ambulatoire. En fonction de la clinique spécifique des difficultés psychologiques, de l'antériorité du jeune qui a parfois des suivis en cours lorsqu'il intègre la structure, la prise en charge ambulatoire va se faire en libéral ou avec la psychologue du service. Cette dernière peut proposer à certains jeunes, en lien avec les équipes, une psychothérapie centrée sur les séquelles psychotraumatiques des vécus intrafamiliaux qui ont motivé le placement (EMDR). Ces séquelles s'expriment sous diverses formes – troubles du comportement, phobies, difficultés relationnelles, mal-être, répétition de maltraitances – et peuvent entraver l'évolution du jeune, la relation aux éducateurs, et de ce fait la réussite du placement. L'engagement dans une psychothérapie centrée sur les traumas nécessite un investissement de toute l'équipe qui « porte » la thérapie et peut soutenir l'effort du jeune pour s'y investir. Ce travail doit être mis en place en étroite coordination avec l'équipe qui va porter le suivi afin que le jeune puisse échanger après les séances sur son ressenti.

### 4. L'accompagnement scolaire et/ou professionnel

→ **Suivi Scolaire** : les éducateurs organisent des rencontres régulières avec les enseignants afin d'identifier les difficultés rencontrées, d'échanger autour des progrès réalisés, et d'envisager des solutions adaptées. Ils sont également disponibles pour offrir un soutien individualisé lors des devoirs et des révisions, fournissant des explications supplémentaires et



# Le Rayon De Soleil

des ressources pédagogiques si nécessaire. Ces moments permettent aux jeunes de poser leurs questions, d'approfondir leur compréhension des leçons et de travailler sur des exercices spécifiques ainsi que de veiller à ce que les jeunes aient le matériel nécessaire pour travailler. Les éducateurs sont présents pour guider les jeunes dans leurs apprentissages et les encourager à surmonter les obstacles rencontrés dans leur parcours scolaire. Cela leur permet de renforcer leurs compétences scolaires tout en développant leur autonomie et leur sens des responsabilités.

→ **Orientation Professionnelle** : Les éducateurs encouragent les jeunes à réfléchir à leur avenir professionnel. Ils font un point régulier avec eux afin qu'ils puissent explorer différentes options de carrière, discuter de leurs intérêts, de leurs aspirations et recevoir des conseils personnalisés pour prendre des décisions éclairées. Les éducateurs fournissent également des informations sur les filières de formation et les métiers, ainsi que sur les démarches administratives liées à l'emploi si nécessaire. Pour cela les professionnels s'appuient sur les organismes compétents tels que : le CIO, le CFA/CFAS, MLOA...

→ **Stages et Apprentissage** : Pour ceux qui souhaitent s'orienter vers une voie professionnelle, les éducateurs facilitent l'accès à des stages en entreprise et à des apprentissages. Ils aident les jeunes à rechercher des entreprises partenaires, à rédiger leur curriculum vitae, leur lettre de motivation et à se préparer aux entretiens d'embauche. Ils suivent également de près le déroulement des stages par des contacts réguliers avec l'employeur et en fournissant un soutien et des conseils tout au long de cette expérience professionnelle.

→ **Accompagnement Individuel et Collectif** : L'accompagnement scolaire et professionnel est à la fois individualisé et collectif. Les éducateurs offrent un suivi personnalisé à chaque jeune en fonction de ses besoins, tout en favorisant les échanges et la collaboration entre eux. Les activités collectives, telles que les séances de soutien scolaire en groupe ou les ateliers d'orientation professionnelle, permettent aux jeunes de partager leurs expériences, de s'entraider et de bénéficier des conseils des pairs.

→ **Accompagnement Individualisé pour les Jeunes en Milieu Ordinaire ou Protégé** : Nous veillons à mettre en place des accompagnements individualisés pour les jeunes qui évoluent dans des environnements scolaires ou professionnels ordinaires ou protégés : Accompagnement sur son lieu de formation et de travail, démarches administratives, liens soutenus avec le CFAS et le SESSAD ainsi qu'avec l'employeur.

→ **Bilan et Réajustement** : Des bilans réguliers sont effectués pour évaluer les progrès réalisés par chaque jeune dans son parcours scolaire et professionnel. Les éducateurs sont attentifs aux résultats obtenus, identifient les réussites et les difficultés rencontrées, et ajustent si nécessaire l'accompagnement proposé. Ils veillent à ce que chaque jeune bénéficie du soutien approprié pour atteindre les objectifs éducatifs et professionnels fixés.



# Le Rayon De Soleil

## III. LA PERSONNALISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT

### 1. Le coordinateur de parcours (cf : fiche coordinateur de parcours)

Le coordinateur est garant de la bonne évolution du projet du jeune en lien avec sa famille et l'ensemble des partenaires. Il assure le suivi de son projet individualisé, il rédige les écrits le concernant.

→ **Accompagnement individuel** : Cette démarche commence par l'établissement d'une relation de confiance, dans laquelle le jeune se sent entendu et soutenu. L'éducateur coordinateur identifie ses besoins, attentes et objectifs personnels. En fonction des difficultés repérées, il met en place avec lui, des axes de travail autour de ses compétences sociales, affectives et cognitives.

→ **Élaboration du projet individualisé** : L'éducateur coordinateur joue un rôle central dans l'élaboration du projet individualisé. La mise en commun des informations recueillies par l'éducateur et l'ensemble de l'équipe pluridisciplinaire est primordiale afin d'avoir une vision globale des actions à mener

→ **Mise en place d'actions éducatives** : L'éducateur coordinateur conçoit et met en œuvre des actions éducatives spécifiques, répondant aux besoins et aux intérêts de chaque jeune. Ces actions peuvent prendre diverses formes, telles que des activités socio-éducatives, des séances d'accompagnement individuel ou des ateliers thématiques. Dans le cas d'un jeune passionné par la nature, l'éducateur coordinateur pourrait organiser des sorties en plein air et des activités de jardinage, favorisant son épanouissement et son apprentissage.

→ **Suivi de l'évolution du jeune** : L'éducateur coordinateur assure un suivi régulier de l'évolution du jeune et utilise pour se faire toutes les instances de réflexion. Ces temps permettent d'identifier les progrès réalisés par le jeune et en fonction des difficultés repérées, d'ajuster si nécessaire le projet éducatif en conséquence. Par exemple, en observant les interactions du jeune avec son environnement, l'éducateur coordinateur se rend compte des progrès dans ses compétences sociales ou identifie des domaines nécessitant un soutien supplémentaire.

→ **Coordination avec les partenaires** : L'éducateur coordinateur travaille en étroite collaboration avec les différents partenaires impliqués dans la prise en charge du jeune, assurant ainsi une approche globale et cohérente. Cette coordination inclut les services sociaux, les établissements scolaires, les professionnels de santé, tout en prêtant une attention particulière au secret professionnel, en communiquant l'information uniquement nécessaire à l'accompagnement des différents acteurs. Elle permet de coordonner les interventions pour garantir une prise en charge efficace.

→ **Soutien aux familles** : l'éducateur coordinateur peut, plus particulièrement, jouer un rôle de médiation et de soutien auprès des familles. Il les tient informés de l'évolution de leurs enfants et les implique dans le processus éducatif autant que possible, favorisant ainsi une collaboration avec la MECS. Des temps formels et informels permettent d'offrir un espace



# Le Rayon De Soleil

d'échanges avec les familles et de les solliciter dans le cadre de la prise en charge de leurs enfants : accompagnement à la vêtue, rendez-vous médicaux, scolaires, administratifs ...

## 2. Le Document Individuel de Prise en Charge

L'élaboration d'un DIPC est une obligation légale : Décret n° 2004-1274 du 26 novembre 2004 relatif au contrat de séjour ou document individuel de prise en charge prévu par l'article L. 311-4 du code de l'action sociale et des familles.

Le DIPC permet de formaliser la relation entre le jeune, sa famille et l'établissement. Il définit les objectifs et la nature de la prise en charge, de l'accompagnement dans le respect des principes éthiques et déontologiques, des recommandations de bonnes pratiques professionnelles et du projet d'établissement.

Il est établi lors de la visite d'admission et au plus tard dans les trois semaines suivant l'accueil. Sont présents l'enfant et sa famille, cheffe de service, la psychologue ainsi que l'éducateur coordinateur ou Co-coordonateur et l'ASE. Durant cette réunion, il sera abordé les différents items qui contribuent à la prise en charge globale de l'enfant : ressources familiales, scolarité, santé, centres d'intérêt....

## 3. La co-construction du Projet Individualisé

La co-construction du projet individualisé avec le jeune reste un élément fondamental de notre accompagnement. Selon la théorie du sociologue Michel FOUDIAT : « *la co-construction est un processus par lequel des acteurs différents confrontent leurs points de vue et s'engagent dans une transformation de ceux-ci jusqu'au moment où ils s'accordent sur des traductions qu'ils ne perçoivent plus comme incompatibles. Ce moment particulier est celui où ils pensent avoir défini un « monde commun » qui va fonder leur compromis ; ils pourront alors poursuivre leur coopération afin de construire un projet d'action commun et réfléchir ensemble à sa mise en œuvre* ».

→ **Respect du jeune** : l'impliquer dans l'élaboration de son projet individualisé permet de prendre en compte sa parole, son avis et son degré d'autonomie. De fait, il participe activement aux décisions qui le concernent et favorise l'expression de ses besoins, ses désirs et ses objectifs. La participation du jeune à l'élaboration de son projet favorise son engagement et sa responsabilisation vis-à-vis de son propre parcours.

→ **Co-construction avec le jeune** : En amont de la réalisation du projet individualisé un temps d'échange est mis en place afin de recueillir l'avis du jeune concernant l'élaboration et la compréhension de son projet. Nous favorisons la transparence et la communication autour de ce travail de mise en perspective du projet individualisé. Le jeune est ainsi pleinement informé des actions prévues et des modalités de suivi, ce qui facilite son adhésion au projet.

→ **Le travail avec l'équipe** : En travaillant en équipe pluridisciplinaire, nous pouvons intégrer une variété de perspectives et d'expertises dans la conception du projet. Cela garantit la pertinence et la personnalisation du projet individualisé par rapport aux besoins spécifiques du jeune, en prenant en compte sa situation, ses aspirations et son environnement familial.



# Le Rayon De Soleil

→ **Evaluation et réajustement** : un temps de restitution est prévu avec le jeune. Ce temps lui permet de s'exprimer et favorise un échange qui se veut constructif. Le jeune peut ainsi partager ses perceptions, ses préoccupations et ses suggestions, ce qui nous permet d'ajuster le projet en conséquence et de garantir sa cohérence avec ses besoins et ses attentes.

→ **Implication des parents** : Nous veillons également à impliquer les parents au projet, reconnaissant leur place dans la vie de leur enfant. Leur participation permet une meilleure compréhension des besoins et des attentes familiales, favorisant ainsi la cohérence et l'alignement entre le projet éducatif et familial. C'est pourquoi, après restitution du contenu du PI, nous leur demandons d'apposer leur signature.

## IV. LA PARTICIPATION DES JEUNES : LES SUPPORTS

Les jeunes de la MECS ont la possibilité de s'inscrire auprès d'associations sportives et culturelles : telles que la danse, le football, la natation, la boxe, le MMA, le ping-pong, médiathèque, théâtre... Elles contribuent à leur bien-être physique et psychique. De plus, le sport et la culture permettent de développer des valeurs, des compétences autour des "habiletés" sociales comme la cohésion d'équipe, le respect des règles, le vivre ensemble... Cela leur permet également de canaliser leur énergie de manière positive et constructive.

Nous organisons aussi des transferts saisonniers. Ces séjours, hors de l'institution, leur offrent l'opportunité de vivre de nouvelles expériences et de sortir de leur environnement quotidien. Cela leur permet de vivre des moments de détente et de plaisir, loin du quotidien institutionnel. Lors de ces transferts, nous favorisons un travail autour de l'autonomie, les relations, la gestion budgétaire, la responsabilisation et évaluons les acquis en termes de développement. Les transferts permettent également de travailler :

- **Leur autonomie** : Les jeunes sont amenés à gérer différentes tâches autour de la gestion quotidienne, ce qui renforce leur capacité à faire seul.
- **Leurs relations interpersonnelles** : Les séjours favorisent la création et le renforcement des liens entre les jeunes mais aussi avec les éducateurs. Les transferts permettent notamment l'immersion dans un autre contexte de vie favorable à de nouvelles rencontres.
- **La gestion du budget** : Un budget est préalablement établi avec les jeunes, leur permettant de les sensibiliser à la gestion budgétaire et à faire des choix en fonction des moyens fixés et des achats prévus.
- **La responsabilisation** : Durant les transferts, les jeunes participent activement aux tâches telles que la préparation des repas, le nettoyage, l'organisation des activités, ce qui renforce leur sens des responsabilités et leur capacité à coopérer avec les autres.

Par ailleurs, nous leur offrons également la possibilité de partir en colonie pendant les vacances scolaires. Nous les accompagnons dans la recherche et l'inscription à ces projets, en les impliquant activement. Cela favorise leur épanouissement personnel en leur offrant des expériences enrichissantes, l'occasion de se faire de nouveaux amis et de découvrir des environnements différents.



# Le Rayon De Soleil

Au travers de ces différentes expériences, nous cherchons à promouvoir le développement global de chaque jeune, en tenant compte de leurs besoins individuels et en leur offrant des opportunités variées pour grandir et s'épanouir pleinement. Ces moments sont structurés de manière à permettre une participation active et équilibrée de chacun.

## **Les réunions d'expression et de citoyenneté :**

Les espaces d'expression sont des moments dédiés où les jeunes ont la parole et peuvent exprimer leurs idées, leurs préoccupations et leurs suggestions.

Les réunions d'expression et de citoyenneté sont organisées mensuellement à partir de thèmes établis en amont avec eux et l'ensemble de l'équipe. Les jeunes sont conviés à ces temps d'expression qui ont lieu en présence de deux éducateurs/éducatrices ainsi que la psychologue et ponctuellement la cheffe de service.

Durant ces réunions, chaque jeune peut prendre la parole afin de donner son avis et participer aux échanges selon un cadre défini et facilitateur. Les éducateurs prennent note des demandes et suggestions de chacun et facilitent ensuite les discussions autour des différents sujets abordés. L'équipe se soucie de la bonne distribution de la parole et du respect de chacun. A l'issue de cette réunion un compte-rendu est systématiquement élaboré.

## **V. L'ORGANISATION DU SERVICE**

### **1. Les compétences et qualifications**

La prise en charge éducative des adolescents est pensée de façon transversale : les professionnels interviennent de manière globale auprès des jeunes et assurent des axes de prise en charge spécifique en fonction de leur poste de travail.

Dans la complémentarité de leurs compétences respectives, l'équipe constituée de professionnels issus de formations différentes développe des réponses innovantes et adaptées à la singularité des adolescents et de leur famille.

Chaque professionnel apporte son savoir-faire et sa technicité au regard de sa qualification, de sa fiche de poste et de ses compétences. Fiche de poste qui clarifie également les fonctions, les missions et le cadre d'intervention de chacun.

L'organisation proposée doit permettre d'identifier les missions et les rôles de chacun dans le service.

L'équipe de professionnels est complétée par des stagiaires accueillis sur la base d'une convention avec des centres de formation. Ils se préparent à divers diplômes. Les membres de l'équipe sont formés comme tuteurs, afin de leur apporter un suivi de qualité. Cf : Livret de l'apprenant.

Une astreinte-cadre est en place en permanence pour répondre aux situations d'urgence. Elle est encadrée par une procédure au sein de l'établissement.



# Le Rayon De Soleil

La planification du temps de travail des éducateurs a été pensée sur la base d'un roulement sur 4 semaines (4 jours de travail, 3 jours de repos) qui respecte le fonctionnement de service et la vie personnelle des professionnels : planning adapté, transparent et équitable.

## 2. Le management et politique de formation

Dans un souci d'associer et de mobiliser les salariés, de favoriser leur participation au projet d'ensemble, le service promeut des pratiques de management participatives et bienveillantes. Elles contribuent à garantir à chaque professionnel une place, une autonomie dans le travail et une vraie responsabilité, définie et reconnue.

Chacun de sa place doit se sentir responsable, quelle que soit sa mission, maillon d'une chaîne au service de la personne accueillie. Notre philosophie se traduit par une volonté de construire un travail d'équipe qui donne un sens commun à l'action pour garantir l'effectivité de notre mission.

Le management participatif permet à chaque professionnel, dans son champ éducatif, de s'approprier un espace de pensée pour ensuite mettre en place des actions, individuellement et collectivement.

Dans une suite logique, le plan de développement des compétences et des parcours professionnels est également un levier de motivation au travail, qui favorise la promotion professionnelle par la formation.

Les entretiens individuels et professionnels permettent d'identifier les besoins, ou de recueillir les souhaits en termes d'évolution professionnelle et de demande de formation.

La formation se réalise aussi en interne par la reconduction d'une année sur l'autre de l'instance Groupe d'Analyse des Pratiques (GAP), qui est pensée pour enrichir les connaissances, engager un travail collectif sur les postures professionnelles et initier une dynamique réflexive. Cela dans le but d'échanger et élaborer ensemble des solutions. Tous les mois un intervenant extérieur anime ces rencontres.

L'établissement propose également des formations collectives pour répondre à des besoins spécifiques qui visent une meilleure compréhension des problématiques rencontrées et un ajustement des postures professionnelles.

La réunion trimestrielle du Comité éthique est aussi une instance qui prend toute sa place dans la mutualisation des services autour d'une réflexion commune et partagée. Cf : présentation du comité éthique.

Toute demande de Validation des Acquis d'Expérience (VAE) est également encouragée et vient répondre à un besoin de légitimité des salariés dans la reconnaissance de leur savoir-faire.

D'autre part, la MECS est conventionnée comme site qualifiant et, à ce titre, accueille des stagiaires et des apprentis en formation qui disposent d'un accompagnement individualisé, pour mieux installer la collaboration apprenti/ tuteur apprentissage, sécuriser le parcours des alternants et comprendre le lien avec le Centre de Formation des Apprentis. Ils sont associés



# Le Rayon De Soleil

aux différents processus de réflexion et réunions du service. Pour assurer la qualité de leur suivi, une formation « Maître d'apprentissage » est programmée tous les ans.

Enfin les professionnels participent à des colloques et conférences intéressant notre secteur d'intervention.

### 3. Les outils de communication

Pour garantir le travail d'équipe, et la qualité d'accompagnement des jeunes, des temps d'élaboration, de réflexion, d'informations communes sont mis en place.

Le service utilise au quotidien un logiciel informatique qui permet de regrouper et recenser les informations, mais aussi les écrits et les documents nécessaires à l'accompagnement des jeunes. L'ensemble de ces informations est centralisé au sein d'un dossier unique de l'utilisateur. À sa prise de poste, le salarié le consulte afin d'être informé de l'actualité du service.

Les transmissions et toutes les informations relatives aux adolescents sont rédigées via cette plateforme. Ce logiciel permet une optimisation de la communication et assure une cohérence dans l'accompagnement des jeunes qui composent le service.

Des transmissions orales ont lieu à chaque prise de poste lors des changements de salarié.

Pour une circulation fluide et efficace de l'information, des réunions institutionnelles s'organisent de façon suivante :

#### Communication interne :

NOM DE LA REUNION	FREQUENCE	PERSONNELS CONCERNÉS	SUJETS ABORDÉS
Réunion institutionnelle	3 fois par an : Janvier / Juin et Septembre	Tous les salariés	Transmettre des informations générales touchant à l'organisation interne, au contexte extérieur mais aussi aborder les sujets d'actualité et le suivi des projets.
Réunion de service	Toutes les semaines	Les éducateurs, la Maîtresse de Maison, les surveillants de nuit, la psychologue, la cheffe de service	- Fonctionnement du service - Transmission d'informations - Projet Individualisé - Point jeunes
Réunion inter-villas	Toutes les semaines	Un éducateur de chaque villa, la psychologue, la cheffe de service	- Mutualisation des compétences et des moyens d'interventions pour soutenir les interventions globales du service.



# Le Rayon De Soleil

Réunion Surveillants de nuit	1 fois par trimestre	Les surveillants de nuit, la psychologue, la cheffe de service,	Travail sur la continuité de service et sur des problé- matiques en lien avec la prise en charge des jeunes.
Réunion Maîtresse de Maison	1 fois par trimestre	Les maîtresses de maison, la psychologue, le chef de service ou le directeur.	Echanges sur les pratiques professionnelles et questions organisationnelles
GAP	1 fois par mois	Tous les salariés	Réflexion sur les pratiques et dynamiques de travail pour ajuster l'accompagnement et développer les compétences des professionnels
Réunion d'admission		Les éducateurs, l'adolescent et sa famille, le service ASE, la cheffe de service	- Expliciter la démarche qui a conduit à l'admission - Présentation de l'insti-tution, son fonctionnement, ses missions - Recueil de données complémentaires - Visite de la structure
Réunion de Co- construction DIPC	Après l'admission	Le jeune et sa famille, l'ASE, l'éducateur, la psychologue et la cheffe des services.	- Point sur la situation, - Objectifs à court et moyen terme, - Recueil des attentes et des besoins.
Comité éthique	1 fois par trimestre	L'ensemble des salariés	Thématiques diverses

## La communication externe et du travail partenarial :

NOM DE LA REUNION	FREQUENCE	PERSONNELS CONCERNÉS	SUJETS ABORDÉS
Réunion de travail	En fonction des besoins	L'éducateur coordinateur, les partenaires, la psychologue, la cheffe de service	Bilan de la situation et remise en perspective du PI
Réunion de synthèse ou de préadmission	Selon le calendrier établi	L'équipe éducative, les partenaires, la psychologue, la cheffe de service	- Point d'étape, évaluation et élaboration partagée des orientations souhaitées. - Présentation des situations en amont du placement.



# Le Rayon De Soleil

<b>Commission de décision</b>	1 fois par an	Les cadres, l'éducateur coordinateur, la cheffe de service, la psychologue	Prise en charge du jeune (coordination, problèmes rencontrés, audience...)
<b>Audience</b>	1 fois par an	L'éducateur coordinateur, le jeune et sa famille, la cheffe de service	Évaluation de la mesure de placement, reconduction ou réorientation.
<b>Réunion Partenariale inter disciplinaire</b>	Fréquence selon les nécessités	L'équipe éducative, les partenaires, la psychologue, la cheffe de service	Point sur la prise en charge globale du jeune et à la croisée de plusieurs champs d'interventions : MDPH, CMP, JUSTICE
<b>Groupe de travail du département</b>	A la demande du département	La Direction, les cadres et les psychologues	Participation aux instances du département sur la base de thématiques diverses ...)

## PARTIE IV : PERSPECTIVES

Le service « pré-adolescents » poursuit son engagement auprès de jeunes à problématiques multiples en mettant en place des stratégies d'interventions au plus près de leurs besoins et spécificités.

Son fonctionnement tend à s'articuler de plus en plus dans le cadre d'une mutualisation des compétences entre villas d'un même service, visant à développer son champ d'actions. Nous travaillons à optimiser notre communication et harmoniser nos actions afin de proposer un étayage éducatif pensé dans une globalité de services rendus et une réactivité face aux difficultés rencontrées.

Nous nous engageons dans une réflexion qui soutient notre démarche qualité dans l'intérêt des jeunes et de leur famille et dans un souci d'amélioration de nos pratiques. Pour cela, la formation reste une priorité dans l'accompagnement de ce public et nous la valorisons dans le cadre de l'analyse des pratiques mais aussi sur des modules de formations qui seront déterminés en fonction des besoins du service.

Enfin, le travail d'équipe doit s'engager dans une co-responsabilité de chaque acteur au service des personnes vulnérables en garantissant une posture professionnelle adaptée et ajustable au projet individualisé.